



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 25  
- Pouvoirs : 3  
- Excusé(e)s :  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à CHAPONNAY, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs : M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)  
Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)  
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Excusé(e)s : /

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-29-7.1.1  
27/03/2023

Participation 2023 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon (EMO)

**Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Considérant** les commissions finances des 22 février et 15 mars 2023 ;

**Considérant** les bureaux communautaires des 30 janvier, 6 février, 13 février et 13 mars 2023 ;

**Considérant** le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février 2023 ;

**Considérant** qu'un budget annexe pour l'école de musique a été créé pour disposer d'une plus grande lisibilité budgétaire pour Solaize, commune extérieure à la CCPO ;

**Considérant** que ce choix nécessite de prendre une délibération spécifique pour indiquer le montant de la subvention versée par le budget principal de la CCPO et par la commune de Solaize, calculé en application de la clé de répartition suivante : produit fiscal 40%, population 40%, nombre d'élèves 20% ;

Le montant versé par le budget principal au budget annexe EMO représente la participation à l'école de musique pour les communes membres de la CCPO. Celle de Solaize est directement imputée au budget annexe (35 005,04 €).

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DIT** que la participation de la commune de Solaize s'élève à 35 005,04 € ;
- **VERSE** la somme de 202 379,60 € de participation pour la CCPO du budget principal au budget annexe ÉMO ;
- **DIT** que cette dernière est inscrite au chapitre 65 du BP 2023 de la CCPO.

Télétransmise en Préfecture le **31 MARS 2023**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **31 MARS 2023**

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO  
Président

*Pour le Président empêché,*  
le ...<sup>2</sup>..... Vice-président  
*Nicholas B. D. Y. D.*

